

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à Fursac en séance publique sous la présidence de M. Olivier MOUVEROUX, Président de la Communauté de communes.

Nombre de délégués en exercice : 28

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de délégués votants : 27

Date de convocation : 22/06/2021

Etaient présents : DEVAUD Joëlle, GASNET Michel, LEGRAND Pascal, QUINQUE Jean-Bernard, MAVIGNER André, LABAR Bertrand, LEFAURE Michel, DAGUET Ludovic, PEYLE Alain, RINGUET Michel, CHATIGNOUX Francky, LESTERPT Gérard, MALLERET Emilie, DUMAS Daniel, MALABRE Christian, MONDON Thierry, MOUVEROUX Olivier, BATAILLE Catherine, DUSSOT Bernadette, MAUMY Raphaël, RENAUD Lynette, SIMON Sophie, CHAPUT Jean-Paul, CARIAT Jacky

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : MOREAU Josette représentée par son suppléant M LEGRAND Pascal, LEBON Jean François, BERGOGNON Marion (pouvoir à M Francky CHATIGNOUX), CHETIF Evelyne (pouvoir à M Jean-Paul CHAPUT), PINLOCHE Isabelle (pouvoir à M MONDON),

Secrétaire de séance : Raphaël MAUMY

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- PERGAUD Flavie, DGA
- ROBICHON Marie, Responsable administrative

Le Président soumet au vote le procès-verbal du conseil communautaire du 10 juin 2021. Il est adopté à l'unanimité.

Le Président procède alors à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions complémentaires qui pourraient y être inscrites. Aucun point supplémentaire n'est proposé à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance à 18 h 15

I- FINANCES : APPROBATION DES BUDGETS

A - Approbation du compte administratif 2020 du budget principal

B - Approbation du compte administratif 2020 du budget petite enfance

C - Approbation du compte administratif 2020 du budget ZAE (Zones d'activités Economiques)

Délibération prise N : DEL20210629-001 : Compte Administratif 2020

Le 3^{ème} Vice-Président porte à la connaissance de l'Assemblée les résultats d'exécution des 3 comptes administratifs 2020 tels que repris ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

	Résultats de clôture 2019	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	0	281 979,99	461 910,94
INVESTISSEMENT	0	470 092,46	470 092,46
RESTES A REALISER	0	-258 865,25	-258 865,25
TOTAL		493 207,20	673 138,15

BUDGET PETITE ENFANCE

	Résultats de clôture 2019	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	0	0	0
INVESTISSEMENT	0	0	0
RESTES A REALISER	0	0	0
TOTAL	0	0	0

BUDGET ZAE

	Résultats de clôture 2019	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	0	0	0
INVESTISSEMENT	0	0	42 846,21
RESTES A REALISER	0	0	0
TOTAL	0	0	42 846,21

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, préalablement approuvé, relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- D - Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal
- E - Approbation du compte de gestion 2020 du budget petite enfance
- F - Approbation du compte de gestion 2020 du budget ZAE

Délibération prise : DEL20210629-002 : Adoption des comptes de gestion 2020 du Budget Principal, des budgets annexes Enfance-Jeunesse et ZAE

Le président rappelle que l'adoption des comptes de gestion 2020 avait été ajournée lors de la séance du 13 avril en raison d'écritures non finalisées par la DGFIP dans le cadre de la défusion.

Le Président rappelle aussi que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif,

Après s'être fait présenter les différents budgets principal et annexes (Petite Enfance et ZAE) de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 (principal, petite enfance et ZAE)

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation de la part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme

G - Affectation du résultat 2020 aux budgets 2021

1. Budget principal
2. Budget Petite enfance
3. Budget ZAE

Délibération prise : **DEL20210629-003 Affectation des résultats 2020 budget principal et annexes**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu ce jour les comptes administratifs de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation des résultats cumulés de fonctionnement et considérant les éléments suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	179 930.95
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice	470 092.46
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00

Excédent d'investissement cumulé 470 092.46

Reste à réaliser au 31/12/2020

Sur dépenses d'investissement	887 318.09
Sur recettes d'investissement	628 452.84

Solde net des restes à réaliser : déficit - 258 865.25

Excédent de fonctionnement de la section d'investissement au 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé	470 092.46
Rappel du solde net des restes à réaliser	-258 865.25

Excédent de financement 211 227.21

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020	281 979.99
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	179 930.95

Total à affecter 461 910.94

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement crédit compte 1068	0.00
2 - affectation complémentaire en « réserves » crédit compte 1068	0.00
3 - reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	461 910.94

TOTAL AFFECTE : 461 910.94

BUDGET ENFANCE

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00

Excédent d'investissement cumulé ----- 0.00

Reste à réaliser au 31/12/2020

Sur dépenses d'investissement	0.00
Sur recettes d'investissement	0.00

Solde net des restes à réaliser : ----- 0.00

Excédent de fonctionnement de la section d'investissement au 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé	0.00
Rappel du solde net des restes à réaliser	0.00

Excédent de financement ----- 0.00

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020	0.00
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00

Total à affecter ----- 0.00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement crédit compte 1068	0.00
2 - affectation complémentaire en « réserves » crédit compte 1068	0.00
3 - reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	0.00

TOTAL AFFECTE : ----- 0.00

BUDGET ZAE

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00

Excédent d'investissement cumulé ----- 0.00

Reste à réaliser au 31/12/2020

Sur dépenses d'investissement	0.00
Sur recettes d'investissement	0.00

Solde net des restes à réaliser : ----- 0.00

Excédent de fonctionnement de la section d'investissement au 31/12/2020

Rappel du solde d'exécution cumulé	0.00
Rappel du solde net des restes à réaliser	0.00

Excédent de financement ----- 0.00

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2020	0.00
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00

Total à affecter ----- 0.00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement crédit compte 1068	0.00
2 - affectation complémentaire en « réserves » crédit compte 1068	0.00
3 - reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	0.00

TOTAL AFFECTE :	0.00

H - Examen du budget supplémentaire 2021 du budget principal

Délibération prise : **DEL20210629-004 Vote du budget primitif ZAE 2021 et du budget principal supplémentaire**

Le président informe l'assemblée d'une erreur matérielle sur la DEL 20210413-004. En effet le montant des dépenses et recettes de fonctionnement est de 170 308.36 et non 170 308.26 €

Budget annexe ZAE :

Dépenses et recettes de fonctionnement 170 308.36 €

Dépenses et recettes d'investissement : 127 457.15 €

Après avoir présenté les propositions du BUDGET PRINCIPAL SUPPLEMENTAIRE à savoir :

Budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 108 558.15 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 122 793.64 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitifs ZAE et le budget principal supplémentaire présenté
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

II - ENFANCE :

A – Convention 2021 avec l'association CREUSE TOUJOURS

Afin de répondre aux interrogations de certains conseillers communautaires, notamment sur les interventions de cette association sur le territoire de la collectivité, le président propose d'inviter lors du prochain conseil communautaire des représentants de CREUSE TOUJOURS afin d'échanger avec eux sur leurs missions.

Délibération prise : **DEL20210629-005 Enfance – subvention Creuse Toujours**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Enfance/Jeunesse, la Communauté de communes confie à différentes associations une mission correspondant à la gestion de différents services et notamment le service « Pôle Ados » géré par l'Association Creuse Toujours de Fursac.

Le Président informe que la collectivité a été saisie d'une demande de subvention pour l'année 2021 par cette association afin d'assurer la continuité de ses activités sur notre territoire.

Le président fait donc lecture d'un projet de convention annuelle établie avec Creuse Toujours, définissant ses missions et fixant les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance du projet de convention, à 21 VOIX POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTIONS

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention pour dynamiser l'offre « pôle ados » sur notre territoire pour 2020,
- **VALIDE** le projet de convention ci-annexé
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier

B – Convention 2021 avec le Relais des Assistantes Maternelles "Le Repaire des Bambins"

Délibération prise : DEL 20210926-005 Enfance – subvention pour le RAM « Le repaire des bambins »

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Enfance/Jeunesse, la Communauté de communes confie à différentes associations une mission correspondant à la gestion de différents services et notamment le service du relais des assistances maternelles RAM dénommé le « Repaire des Bambins » géré par l'association les Pitchounets basée à la Souterraine.

Le Président informe que la collectivité a été saisie d'une demande de subvention pour l'année 2021 par cette association afin d'assurer la continuité de ses activités sur notre territoire.

Le président fait donc lecture d'un projet de convention annuelle établie avec l'association les Pitchounets , définissant ses missions et fixant les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité :

- ACCEPTE** l'attribution d'une subvention pour dynamiser l'offre destinée aux assistantes maternelles et les structures de la petite enfance sur notre territoire pour 2021,
- VALIDE** le projet de convention ci-annexé
- DONNE** pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier

C – Admission en non-valeur - décision modificative

La collectivité a reçu de la part des services de la DGFIP une demande d'annulation de factures d'ALSH d'un montant de 827,25 €. Il convient donc d'émettre un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 827,25 € et d'autoriser le président à signer tout acte correspondant à ce dossier.

Délibération prise : **DEL 20210629-007 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le Président informe les membres du conseil communautaire que M. Le Trésorier nous demande de présenter un état de produits en non-valeur au conseil communautaire arrêté à la date du 03.06.2021.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au trésorier – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce, de créance communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolubles, parties sans laisser d'adresse, insuffisance d'actif.....

L'objet et le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 827.25 €

budget	N° PIECE	Désignation	Montant en euros
enfance	7401003342-1	Reprise ventilation BGB 2017V117001	82.40
	7401003352-1	Reprise ventilation BGB 2017V117240	97.10
	740100336-1	Reprise ventilation BGB 2017	116.00
	7401003364-1	Reprise ventilation BGB 2017 V116748	51.00
	7401003368-1	Reprise ventilation BGB 2017 v117404	38.70
	74010041-1	Reprise ventilation BGB 2017	45.00
	74011731015-1	FACT ALSH 01/17	33.80
	740117121022-1	FACT ALSH 03/17	75.90
	740117121032-1	FACT ALSH 04/17	96.90
	740117810121-1	FACT ALSH 02/17	56.90
	7401172523-1	FACT ALSH 05/07	38.70
	7401173222-1	FACT ALSH 06/17	29.05
	7401173624-1	FACT ALSH 07/17	1.00
	74011721219-1	FACT ALSH 12/16	64.80
		TOTAL en euros	827.25

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6542 du budget concerné.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget primitif 2021.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible il appartient au conseil communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

M. Le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-PRONONCE l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

-AUTORISE le Président à signer tout acte et pièces relatifs à cette affaire

D – Recrutement d’un apprenti pour le site de la micro crèche

Délibération prise : **DEL20210629-008 Recrutement d’un contrat d’apprentissage**

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la relance et du plan « 1 jeune 1 solution » l’Etat mobilise des aides à l’embauche en direction notamment des collectivités territoriales.

Aussi, face aux difficultés rencontrées par la Collectivité pour recruter du personnel de remplacement, le recours à un agent sous contrat d’apprentissage pour une durée de 2 ans a été accepté par la commission Enfance réunie le 14 juin dernier. Il s’agit d’une jeune fille âgée de 16 ans qui suivra une formation en CAP d’Assistant Educatif Petite Enfance en alternance au CFA Le Moulin Rabaud à Limoges à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le coût pour la collectivité d’un apprenti, sur les deux années est estimé à 14 785 €. Le CNFPT prend en charge la moitié des frais pédagogiques et l’État verse une aide unique de 3 000 € à la conclusion du contrat d’apprentissage. Le président propose donc le recrutement d’un agent sous contrat d’apprentissage à compter du 01/09/2021.

Le conseil communautaire après avoir entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré , à l’unanimité :

- APPROUVE** le recrutement d’un agent sous contrat d’apprentissage selon les modalités décrites ci-dessus
- AUTORISE** le Président à signer tout acte et pièces relatifs à cette affaire

E - Mise à disposition par la commune de Marsac d’un local pour une extension temporaire des locaux de la micro crèche

Afin d’améliorer les conditions d’accueil des enfants et du personnel de la micro crèche, la Mairie de Marsac propose le prêt temporaire d’un local à proximité et de deux bureaux, à partir du 16 juillet, ainsi que la mise à disposition d’un terrain de verdure de 60 m². La mise à disposition du local sera accordée par la municipalité à titre gracieux, resteraient à la charge de la collectivité les abonnements et consommations d’électricité et d’eau.

A terme il pourrait être envisagé le réaménagement du local Vival attenant pour agrandir la micro crèche. Une visite avec les services de la PMI et de la CAF est prévue le 28 juin pour valider avec eux le projet d’agrandissement.

Délibération prise : **DEL20210629-009 Mise à disposition d’un local par la municipalité**

Le président informe l’assemblée, qu’afin d’améliorer les conditions d’accueil des enfants et du personnel de la micro crèche, la Mairie de Marsac propose le prêt temporaire d’un local à proximité composé de deux bureaux, à partir du 16 juillet, ainsi que la mise à disposition d’un terrain de verdure de 60 m². La mise à disposition du local sera accordée par la municipalité à titre gracieux, resteraient à la charge de la collectivité les abonnements et consommations d’électricité et d’eau.

De plus, un projet d’extension des locaux du site actuel a été validé en présence de la PMI et de la CAF le 28 juin dernier.

Le conseil communautaire après avoir entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- VALIDE** la proposition de mise à disposition des locaux selon les modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE** le Président à signer tout acte et pièces relatifs à cette affaire

III – MOBILITE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES 2021-2022 DU SDEC pour la fourniture de véhicules électriques et GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

Le Président propose d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDEC pour ouvrir la possibilité d'achat de véhicules électriques, particulièrement des vélos à assistance électrique, considérant l'opportunité en matière de développement de l'offre touristique. L'adhésion au groupement de commandes n'engage pas à l'achat. A l'inverse l'absence d'adhésion au groupement ne permet pas de bénéficier du marché public.

Voici quelques éléments de planification du présent groupement mis à jour :

- 16 juillet : Date limite de réception des demandes d'adhésion au groupement de commandes (délibération et convention signées avec estimation du besoin)
- Fin Juillet : Lancement de l'accord-cadre, publication du marché.
- 17 septembre : Date limite de remise des offres.
- Fin-septembre : CAO d'attribution.
- 1^{er} octobre : Notification du marché

Délibération prise : **DEL20210629-010bis Adhésion au groupement de commande 2021-2022 du SDEC pour la fourniture de véhicules électriques et GNV (Gaz Naturel pour véhicules)**

L'électromobilité est à la croisée de plusieurs enjeux. Environnementaux tout d'abord, car le secteur des transports est le premier émetteur de CO₂ en France, avec 36 % des émissions nationales. Au niveau de la qualité de l'air, les polluants atmosphériques représentent un enjeu sanitaire majeur. Or, en Europe, le secteur des transports est responsable d'une part importante des émissions d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre, de monoxyde de carbone, de composés organiques volatils et de particules.

L'enjeu est également économique. En effet, la France étant dépendante à 98,6 % des importations pour sa consommation de pétrole, sa facture énergétique s'élevait à 68,7 milliards d'euros en 2012, dont 55 milliards pour le pétrole (Commissariat général au développement durable, Chiffres clés de l'énergie 2013, février 2014). Enfin, il s'agit de considérer l'aspect social. L'accès à l'emploi et le fonctionnement de l'activité économique passe par la mobilité et fatalement par les nuisances liées au transport : pollution, congestion, bruit.

La réponse à ces enjeux du secteur des transports passe par une amélioration de l'efficacité énergétique des différents modes de transports et par une modification des comportements. Le véhicule électrique s'inscrit dans le panel des solutions à développer. Les atouts du véhicule électrique résident en effet dans sa capacité de :

- Diversification énergétique du secteur des transports (apportant ainsi une opportunité de réduire la facture énergétique française) ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Amélioration de la qualité de l'air en ville (grâce à des émissions nulles à l'échappement) ;
- Réduction des nuisances sonores

C'est pourquoi, le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse, a constitué et coordonné dès 2017 un groupement de commande à l'échelle de la Creuse à destination des acheteurs publics (communes, communautés de communes, département...).

Dans le cadre de l'élargissement du périmètre régional découlant de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'entente dite TENAQ des Syndicats d'Énergie de la région Nouvelle-Aquitaine, le comité syndical du SDEC a décidé de coordonner un nouveau groupement de commandes de fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires ainsi que de 2 roues électriques et de l'ouvrir aux syndicats d'énergie de la région Nouvelle-Aquitaine et aux acheteurs publics et privés de leurs territoires.

Chaque Syndicat Départemental d'Énergies sera l'interlocuteur référent des membres relevant de son territoire.

Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera aussi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés.

L'adhésion est gratuite et le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à expiration des accords-cadres en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Naturellement, chaque adhérent au groupement ne procédera à l'achat des véhicules qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global et reste maître de l'exécution de son marché.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique,
- Considérant que la Communauté de communes sera susceptible d'avoir des besoins futurs en matière de fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires,
- Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et à fortiori d'obtenir des meilleurs prix,
- Considérant que le Syndicat départemental des énergies de la Creuse, pour constituer un groupement de commande, s'unit avec des personnes morales de droit public, pour la fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires, ainsi que de 2 roues électriques.
- **Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,**
- Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé un accord-cadre à bon de commande au sens du code de la commande publique,
- Considérant que le SDEC sera le coordonnateur du groupement,
- Considérant que la Commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,
- Considérant que le SDEC sera le référent de la commune quant au fonctionnement du groupement, le syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,
- Considérant l'intérêt que présente pour la Communauté de communes Bénévent Grand Bourg ce groupement au regard de ses besoins propres,

Le Conseil communautaire,

Oùït l'exposé de Monsieur le Président, justifiant l'intérêt d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de véhicules électriques et GNV, selon les modalités décrites dans l'acte constitutif, telles qu'approuvées par délibération du comité syndical du SDEC ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve que le Conseil communautaire décide par la suite l'achat de véhicules électriques et / ou GNV,

-DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires,

-DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour signer l'acte constitutif du groupement joint et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

-DONNE MANDAT au Président du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse pour signer et notifier l'accord-cadre dont la Communauté de communes sera partie prenante,

-DECIDE de s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue (s), l'accord-cadre dont la Communauté de communes est partie prenante,

-DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre l'accord-cadre dont la Communauté de communes est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

IV – Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CTRRTE)

A – Adoption du protocole d'engagement

Le président informe l'assemblée que le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois courant juin pour rédiger un projet de protocole d'engagement dont il fait lecture à l'assemblée.

Délibération prise : **DEL20210629-011 Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CTRRTE)**

Objet du CTRRTE

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale et territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme des CTRRTE. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Par ailleurs le CTRRTE, conclu pour la période 2021-2026 :

- a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, économique, numérique, sociale et culturelle de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer) ;
- se veut un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif ;
- constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer.

Volet financier

L'État s'engagera, au travers du CTRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance, mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du Contrat État - Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles. Un accès sera facilité aux dispositifs des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO FEDER-FSE) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au Secrétariat Général à l'investissement.

Le CTRRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire, pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Etablissement du protocole d'engagement

La Communauté de communes Bénévent Grand Bourg est engagée dans la démarche CTRRTE depuis début mai. Pour pouvoir conclure ce protocole d'engagement, une synthèse du diagnostic de territoire a été réalisée à partir de la démarche PLUi en cours (PADD) et de la Convention Territoriale Globale signée récemment avec la CAF pour ce qui relève des enjeux sociaux.

Un travail d'analyse a également été effectué par le cabinet d'études EY mandaté par l'ANCT pour accompagner les EPCI creusois, permettant notamment d'esquisser des enjeux et des pistes d'orientations stratégiques, à partir des projets identifiés dans le cadre du questionnaire renseigné par les communes (13 communes sur 16 ont retourné le questionnaire). Les résultats de cette analyse ont été présentés et débattus le 7 juin en Conférence des Maires à Saint Priest la Plaine puis remis aux membres du conseil communautaire en séance le 10 juin. Ils pourront être exploités pour l'établissement du futur projet de territoire et seront à relier aux orientations du PLUi ainsi que de la CTG notamment.

Ci-dessous, pour rappel, les enjeux et orientations stratégiques dégagés par le cabinet d'études EY :

1. Contribuer au bien-être de ses habitants
2. Le tourisme comme moteur de visibilité, d'attractivité et de création de richesses
3. Un territoire de développement pour maîtriser son destin
4. Affirmer le rôle de la Communauté de communes

Le questionnaire a par ailleurs permis de procéder à un inventaire des actions qui pourront entrer dans le plan d'action du futur CTRRTE, ce qui représente une cinquantaine de projets. Le président rappelle que les principales finalités des projets identifiés à l'échelle de la Communauté de communes sont l'attractivité, le bien-être et la cohésion sociale.

Elaboration du CTRRTE et appui en ingénierie

Entre le 30 juin et le 30 novembre 2021, des temps de travail vont être organisés pour :

- Compléter le diagnostic sur des axes manquants (notamment sur la transition écologique)
- Favoriser l'appropriation du diagnostic par les élus
- Définir des priorités stratégiques et les décliner en programme d'action
- Préciser le rôle de la Communauté de communes (pilote, coordinateur...)
- Identifier de nouveaux projets structurants, publics et privés
- Prioriser les projets à intégrer au contrat et établir des fiches actions

Des indicateurs de résultats et d'impact seront dans le même temps définis pour le suivi et l'évaluation du CTRRTE engagé entre la Communauté de communes Bénévent Grand Bourg et l'État.

La collectivité a la possibilité de recruter un agent dans le cadre du dispositif « volontariat territorial en administration - VTA » (contrat de travail à durée déterminée de 12 à 18 mois à minima 75% d'un temps plein). Une aide forfaitaire de 15 000 euros serait versée à la collectivité dans les trois mois suivant la signature du contrat. La personne recrutée peut être chargée de différentes missions, notamment :

- la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel
- la réalisation d'un projet de territoire, en particulier dans le cadre de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;
- le soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- la préparation des dossiers de subvention des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités territoriales, etc.) et l'appui aux équipes et aux élus dans le montage des projets ;
- la réalisation d'une veille juridique et financière, notamment pour identifier les financements accessibles.

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le contenu du protocole d'engagement CTRRTE tel que présenté ci annexé,

-**ACCEPTE** la poursuite du travail d'élaboration du contrat qui devra être signé avant le 30 novembre 2021

-**DÉCIDE** de solliciter un appui auprès l'ANCT via la Préfecture, afin de bénéficier d'un accompagnement **pour** l'élaboration du CTRRTE et pour favoriser l'appropriation des enjeux de la transition écologique

-**DÉCIDE** de recourir au dispositif VTA (15 000€) compatible avec le Boost'ter ingénierie du Conseil Départemental (26 600€)

V - ZAE : Convention de servitude ENEDIS Zone Artisanale Les Coutures à Bénévent l'Abbaye

Délibération prise : **DEL20210629-013 ZAE – convention de servitude ENEDIS Zone Artisanale Les Coutures à Bénévent l'Abbaye**

Le président rappelle à l'assemblée que par délibération DEL 20201203-007 la collectivité a vendu à la SCI Elmax une parcelle située sur la zone artisanale « Les Coutures » à Bénévent l'Abbaye. Des travaux de surélévation de la ligne moyenne tension sont indispensables pour l'édification de leur bâtiment. Enedis prendra en charge la totalité de ces travaux prévus courant octobre. La signature de l'acte de vente est planifiée le 30 juillet en l'étude BONNET BEAUFRANC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE** le président à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour la réalisation de ces travaux,
- DONNE TOUT POUVOIR au président** pour signer tout acte relatif à ce dossier.

VI – MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES - Actualisation des plans de financement

Le président précise qu'il s'agit de mettre à jour les plans de financements suivant les actualisations des marchés en cours.

Délibération prise : DEL20210629-014 MSP – actualisation des Plans de financement

Le Président fait un point sur l'état d'avancement des travaux de constructions des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) de Fursac (Antenne de la Souterraine), de Marsac et de Grand Bourg (Antenne de Marsac).

Il rappelle que l'attribution des lots avait été adoptée lors du conseil communautaire du 03/12/2020. A la demande de la préfecture, il convient de valider à nouveau le lot 10 – entreprise PARBAUD pour le marché de la MSP de Marsac : écart de 513.50 € - acte d'engagement (montant de base + PSE) d'un montant de 62 464.38 € et non de 62 977 88 €.

Le président informe l'assemblée de la mise à jour des plans de financement ci -annexés avec :

MSP de Fursac :

- actualisation du financement BOOST'TER

MSP de Marsac et de Grand Bourg :

- actualisation des financements DETR et BOOST'TER
 - * Base de dépenses subventionnables pour la DETR : prise en compte des raccordements et de l'assurance
 - * Base de dépenses subventionnables pour le BOOST'TER : prise en compte des raccordements, de l'assurance et de l'actualisation des marchés

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement ci-dessus visé,
- ACCEPTE et VALIDE** la réactualisation des plans de financement pour les MSP de Fursac, Marsac et le Grand Bourg telle que reprise dans l'annexe ci-joint,
- AUTORISE** le Président à adapter les plans de financement des opérations au montant définitif du coût des travaux pour les dossiers de demande de subvention,
- AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VII – RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE D'ARRENES : LOCATION STUDIO ET BUREAU

Le président présente deux projets de location

- Location du bureau : Une activité de naturopathie conduite par une professionnelle diplômée
- Location du studio : Il serait loué du 30 juillet au 31 août à un professionnel de santé remplaçant. Le loyer appliqué sera celui délibéré par la CCMVOC le 25/06/2019 soit 293.43 € toutes charges comprises.

Délibération prise : DEL20210629-015 Résidence intergénérationnelle d'Arrènes – location de bureau

Le Président informe l'assemblée qu'une activité de naturopathie conduite par une professionnelle diplômée pourrait s'installer à Arrènes dans un bureau jusqu'à présent inoccupé de la résidence intergénérationnelle. Les consultations individuelles seraient prises en charge dans ce bureau par Fanny Sado. Cette praticienne, dispose de qualifications en réflexologie, drainage lymphatique, massages bien être... Elle est titulaire d'un Master en naturopathie (accompagnement du sportif) et est formatrice.

Le président propose au conseil communautaire : de conclure un bail commercial dérogatoire pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} août 2021, résiliable à l'échéance annuelle avec préavis de 3 mois, moyennant un loyer mensuel de 150 €, charges locatives non comprises, payable à terme échu avant le 5 du mois suivant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ACCEPTE et AUTORISE le président à conclure le bail commercial dérogatoire selon les modalités décrites ci-dessus,

-DONNE TOUT POUVOIR au président pour signer tout acte relatif à ce dossier.

VIII RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT VOLONTAIRE TERRITORIAL D'ADMINISTRATION

Délibération prise : **DEL20210629-012 relative au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié**

Le président, informe l'assemblée que le gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA) afin de renforcer l'ingénierie dont bénéficie les territoires ruraux afin d'offrir une expérience valorisante à des jeunes diplômés d'un niveau bac +2 minimum. Une aide forfaitaire de 15 000 € par VTA sera attribuée par l'Etat à la structure accueillante. Il est proposé que la Communauté de communes se porte candidate pour accueillir un VTA pour une période de 18 mois ; Selon les missions proposées par le dispositif, il est proposé que la fiche de poste soit centrée notamment sur la préparation des dossiers de subventions et leur recherche, appui au montage de projets et réalisation d'une veille juridique et financière.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

-DECIDE de candidater au dispositif de Volontariat Territorial en Administration

-DONNE TOUT POUVOIR au président pour signer tout acte relatif à ce dossier.

IX- QUESTIONS DIVERSES

Locaux chiens errants : Aucune solution au niveau intercommunal ne peut être apportée à la demande de M Michel GASNET.

Fin de la séance à 20 h 00